

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1843.

RAPPORT fait par M. DE GARCIA DE LA VÉGA, au nom de la commission ⁽¹⁾ chargée de l'examen du projet de loi accordant un crédit complémentaire de 2,700,000 francs au Département de la Guerre, pour les dépenses de l'exercice 1843 ⁽²⁾.

MESSIEURS,

Le 23 novembre dernier, M. le Ministre de la Guerre a soumis à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de vous demander un dernier crédit complémentaire de 2,700,000 francs, pour couvrir toutes les dépenses que le service de ce Département a exigées et exige encore pour l'exercice 1843.

La Chambre connaît les motifs qui l'ont déterminée à n'accorder, dans sa dernière session, que des crédits provisoires sur le Budget du Département de la Guerre, et votre commission pense qu'il est inutile de les rappeler dans le moment actuel.

Nous nous bornerons à exposer, dans de courtes observations, les faits et les circonstances qui peuvent mettre la Chambre à même d'apprécier la nécessité du crédit pétitionné.

Dans le projet primitif du Budget de la Guerre pour 1843, le Gouvernement demandait une somme de vingt-neuf millions quatre cent et quarante-cinq mille francs, ci. 29,445,000 »

A cette somme on aurait dû ajouter celle de cinq cent vingt-neuf mille francs, augmentation résultant des adjudications pour fourrages, ci. 529,000 »

29,974,000 »

(¹) La commission était composée de MM. LIEDTS, *président*, FLEUSSU, BRABANT, LYS, MAST DE VRIES, DE MEER DE MOORSEL et DE GARCIA DE LA VÉGA, *rapporteur*.

(²) Projet de loi n^o 15.

Les crédits provisoires que vous avez accordés au Département de la Guerre, dans votre dernière session, s'élèvent à vingt-six millions, ci. 26,000,000 »

La somme pétitionnée aujourd'hui est de deux millions sept cent mille francs, ci 2,700,000 »

28,700,000 »

Si vous accordez ce dernier subside, le Budget général de la Guerre sera, pour l'exercice 1843, d'un chiffre total de vingt-huit millions sept cent mille francs.

Le chiffre primitif aurait été de vingt-neuf millions neuf cent soixante-quatorze mille francs.

Donc et d'après la déclaration de M. le Ministre de la Guerre, qui pétitionne deux millions sept cent mille francs comme *dernier crédit complémentaire*, il est établi qu'il y a une réduction dans le Budget primitif de la Guerre d'une somme de 1,274,000 francs.

Sans doute, l'on doit savoir gré à M. le Ministre de la Guerre de l'économie qu'il a faite sur le Budget primitif de son Département. Mais, devant l'exposé un peu stérile, qui accompagne la demande de son nouveau crédit, votre commission a cru devoir réclamer du Département de la Guerre quelques explications plus propres à en établir la justification.

Ces explications ont roulé surtout sur les promotions et les pensions accordées pendant l'exercice 1843.

D'après la réponse de M. le Ministre, les promotions d'officiers faites dans cette période de temps ont été 279, le montant des pensions accordées aux officiers de tous grades dans le même Département et dans la même période, s'est élevé à la somme de 81,458 francs.

En présence du vote émis dans votre dernière session, ce n'est pas sans regret que votre commission a remarqué que des promotions aussi nombreuses se fussent effectuées dans l'armée.

Le nombre total des officiers de l'armée, en solde, s'élève à deux mille sept cents environs.

Les promotions, en 1843, ont été de 279; donc il y a eu une promotion moyenne d'un officier sur moins de dix.

Un tel avancement, qui paraîtrait même peu justifiable en temps de paix et dans des circonstances ordinaires, ne pouvait guère se supposer dans les circonstances spéciales où l'on se trouvait par suite du dernier vote exprimé par la Chambre. L'on avait tout lieu de croire et d'espérer qu'en présence des économies réclamées si vivement par la Représentation Nationale, le Gouvernement se serait montré plus sobre de promotions.

Nonobstant ces observations, votre commission, prenant surtout égard à ce que l'exercice de 1843 se trouvait fort avancé lors de l'arrivée de M. le Ministre de la Guerre à la tête de ce Département, faisant aussi la part des engagements qui avaient pu être pris par son prédécesseur, a l'honneur de vous proposer l'adoption du dernier crédit complémentaire de deux millions sept cent mille francs, pétitionné par M. le Ministre de la Guerre pour couvrir et compléter les dépenses de l'exercice 1843.

D'après ces considérations, votre commission a l'honneur de vous présenter le projet de loi ci-après.

Votre commission a cru devoir adopter le mode de loi suivi en 1841 dans des circonstances tout à fait analogues.

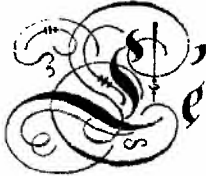
Le Rapporteur,

D. DE GARCIA DE LA VÉGA.

Le Président,

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

eopold ,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Ministère de la Guerre un crédit de 2,700,000 francs , pour parfaire le solde des dépenses de la guerre de l'exercice 1843.

Au moyen de cette somme et des 26,000,000 de francs déjà votés, le Budget de la Guerre , pour 1843, est arrêté à la somme de 28,700,000 francs.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.